

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
 -:-:-:-
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 -:-:-:-

D E C R E T

MINISTERE DES FINANCES ET
 DU TRAVAIL
 -:-:-:-
 DIRECTION DU BUDGET
 -:-:-:-

ANNEE 1962 - N° 284 /PR/MFT-DB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
- VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les membres du Gouvernement;
- VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44;
- VU le décret n°129/PR/MFT-DB du 15 Mars 1962 approuvant la délibération n°I/62/NE relative au Budget primitif du Département du Nord-Est Exercice 1962 et portant approbation de cette délibération;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est approuvée la délibération n°E/I/1962/NE du Conseil Général du Nord-Est complétant le budget primitif du Département du Nord-Est par un titre II réservé à la Circonscription urbaine de Parakou et arrêtant ce titre II aux sommes ci-après :

- en recettes ordinaires : TRENTE SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT VINGTS (37.757.120) francs
- en dépenses ordinaires : TRENTE SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT VINGTS (37.757.120) francs.

ARTICLE 2.- Compte tenu du titre II (nouveau) le budget primitif du Département du Nord-Est exercice 1962 est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de CENT VINGT DEUX MILLIONS TRENTE SIX MILLE CENT VINGT DEUX (122.036.122) francs.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS :

PR..... 15
 JORD..... 1
 CE..... 2
 FT..... 1
 AID..... 1
 Trésor..... 2
 DB..... 10
 C.Gal.N.Est... 1
 Préf. N-Est... 1
 Assemb.Nale... 2

PORTO-NOVO, le 3 JUILLET 1962
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU :
 LE MINISTRE DES FI-
 NANCES ET DU TRAVAIL,

[Signature]

B. BORNA

H. MAGA

VU :
 Pr. LE MINISTRE DES AFFAIRES
 INTERIEURES ET DE LA DEFENSE
 absent, le Ministre du Commerce, de
 l'Economie et du Tourisme chargé de
 l'Intérim,

VU :
 LE CONTROLEUR FINANCIER,

[Signature]

[Signature]